

5^{ème} réunion du Conseil régional de Bretagne – Octobre 2010

VOEU

(conformément aux dispositions décrites à l'article 62 du Règlement Intérieur)

présenté par le Groupe des élus Breizh-da-Zont - Bretagne à Venir

à l'adresse de :

Monsieur le Premier Ministre

Monsieur le Ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer

Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé des Transports

L'article 16 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dispose qu'«un schéma national des infrastructures de transport fixe les orientations de l'État en matière d'entretien, de modernisation et de développement des réseaux relevant de sa compétence, de réduction des impacts environnementaux et de la consommation des espaces agricoles et naturels, et en matière d'aides apportées aux collectivités territoriales pour le développement de leurs propres réseaux.»

Pour mettre en œuvre ces dispositions et notamment réorienter les décisions arrêtées par le CIADT du 18/12/2003, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer a publié le 09/07/2010 un avant projet du futur « schéma national des infrastructures de transport » soumis à consultation avant son adoption définitive.

L'un des objectifs poursuivis par le SNIT est de mettre en cohérence les réseaux de transports pour prendre en compte les besoins des territoires et de leurs populations. « Il doit constituer une référence de planification pour les différents territoires, dans un souci de bonne articulation entre les politiques de transport, d'aménagement et de développement territorial portées, d'une part, par l'État, d'autre part, par les collectivités territoriales ».

.../...



Considérant les objectifs poursuivis par le gouvernement rappelés ci-dessus et en cohérence avec les engagements régionaux pris tant dans le Contrat de Projet 2007/2013, dans les Programmes opérationnels européens 2007/2013 et dans le PMDI 2009/2014

- 1) Nous prenons acte avec satisfaction de l'inscription dans l'avant projet du SNIT de la prolongation de la Ligne à grande vitesse entre Le Mans et Rennes.**
- 2) Nous demandons, que soient inscrits dans la version définitive du SNIT les travaux d'aménagements permettant la desserte à grande vitesse de la pointe bretonne mettant Brest et Quimper à trois heures de Paris.**
- 3) Nous demandons l'inscription au SNIT l'achèvement de la mise à deux fois deux voies de la RN 164.**

Liste des signataires :

Bernadette MALGORN, Sylvie GUIGNARD, Stéphane de SALLIER DUPIN, Valérie GARCIA, Hervé GUELOU, Jacques LE GUEN, Françoise LOUARN, Ludovic JOLIVET, Gaëlle NICOLAS, Joël MARCHADOUR, Dominique de LEGGE, Delphine DAVID, Bruno CHAVANAT, Marie-Christine LE HERISSE, Bernard MARBOEUF, David LE SOLLIEC, Françoise EVANNO, François GUEANT, Teaki DUPONT, Gilles DUFEIGNEUX